
Nombre de membres

en exercice: 15

Présents : 12

Votants: 14

Séance du 10 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux et le dix mai l'assemblée régulièrement convoquée le 10 mai 2022, s'est réunie sous la présidence de Madame Valerie BOUIN (Maire)

Sont présents: Madame Valerie BOUIN (Maire), Monsieur Ghislain GUYON (Adjoint au Maire), Monsieur Jacques MOTARD (Conseiller Municipal), Madame Brigitte PARISIS (Adjointe au Maire), Monsieur Marc RUE (Conseiller Municipal), Madame Ghislaine MOREAU (Conseillère Municipale), Monsieur Ludovic LAUNEAU (Conseiller Municipal), Madame Annie FONTAINE (Conseillère Municipale), Monsieur Guillaume DUBOIS (Conseiller Municipal), Monsieur Quentin BONVALLET-DAMOISEAU (Conseiller Municipal), Madame Christine LAVEAU (Conseillère Municipale), Monsieur Jacques BOULLENGER (Conseiller Municipal)

Représentés: Jean AGEORGES par Valerie BOUIN, Muriel CHERUAU par Valerie BOUIN

Excusés :

Absents: Marie CHEPTOU

Secrétaire de séance: Jacques MOTARD

Ordre du jour

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du compte rendu du conseil municipal en date du 19 avril 2022

Décisions du Maire

Décision Modificative n°1 budget principal commune n°62400

Validation du rapport de la CLECT CCGR

Convention de mise à disposition d'un agent entre le PEP 37 et la commune de Charentilly

Comptes rendus des EPCI

Questions diverses

Désignation du secrétaire de séance : Jacques MOTARD

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 19 avril 2022 :

Pas de remarque.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (1 abstention J. Boullenger) de ses membres présents ou représentés, adopte le compte rendu du conseil municipal en date 19 avril 2022

Décisions du maire :

- Devis pour le remplacement de la camera sur la façade de la mairie donnant sur la rue du Clos Faroux à hauteur de 805.30€ HT
- Les travaux de voirie devant la mairie ont été réalisés. Des ajustements pour l'accessibilité aux places de parking pour personne à mobilité réduite et pour l'écoulement des eaux pluviales ont été nécessaires pour un montant de 7 191.00€ HT.
- Réalisation des îlots de stationnement rue du Clos Faroux. Les places de stationnement seront tracées mercredi ou jeudi.
- Réalisation de 2 avaloirs rue du Moulin Moreau et rue de la Croix Saint Jean pour les eaux pluviales.

J. Motard fait remarquer que les îlots présentent une véritable difficulté pour le passage des engins agricoles, que c'est dangereux, que les pneus des tracteurs vont éclater et qu'il sera désormais impossible d'emprunter cette rue pour les agriculteurs. Il ajoute que les angles des îlots sont trop pointus.

Monsieur Boullenger ajoute qu'il aurait fallu des bordures du même type que celle qui sont posées sur le tourne à gauche du restaurant Bistrot la Bulle à Charentilly.

Madame le Maire explique qu'il est absolument nécessaire de faire ralentir les véhicules qui empruntent la rue du Clos Faroux à une vitesse beaucoup trop élevée et que les îlots restent à ce jour la solution la plus appropriée. Néanmoins, elle rappelle également que l'ensemble des conseillers avait donné son accord pour la réalisation de ces îlots. Elle ajoute qu'un agriculteur du village lui a confirmé qu'il pouvait emprunter cette rue avec ses engins mais à vitesse réduite. Elle précise que des panneaux de signalisation seront positionnés pour avertir les conducteurs de la présence de ces îlots et que le problème des angles sera revu et corrigé (ils seront retaillés) avec le technicien de la CCGR et de la Colas.

Madame le Maire fait part de la réunion relative aux chemins de randonnées de Charentilly en présence d'A. Fontaine, de J. Ageorges et l'agent en charge de la CCGR :

- 2 circuits avec 1 variante par circuit ont été validés
- Une modification a cependant été apportée : les randonneurs ne prendront plus la route de Semblançay qui devient trop dangereuse pour les piétons (trop de passage de véhicules). L'itinéraire passera par le bois des Grandes Tailles.

Madame le Maire rappelle qu'il avait été proposé de verser un Rifseep à hauteur de 150€ pour l'agent technique stagiaire François Sabarthès réparti de la façon suivante : 100€/mois en IFSE et 50€/mois en CIA. Les conseillers municipaux sont d'accord à l'unanimité.

Affaires soumises à délibération:

Objet: Décision Modificative N°1 Budget principal commune n°62400 - DE 2022 035

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que :

- Pour les crédits ouverts aux articles ci-après du Budget Principal n°62400 de l'exercice 2022, Madame l'Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques de la SGC de Joué les Tours, nous demande de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative n°1 suivante :

Recettes d'investissement			
Amortissement	Bâtiments et installations		+ 337.00
040- 28041582	Terrains		+229.00
040-28111	Réseau d'électrification		+275.00
040-281534	Autre matériel défense civile		+86.00
040-281568	Autres immo (self)		+179
040-28188			
			+1 106.00
<i>soit un Total</i>			
Dépenses d'investissement	Concessions et droits similaires,		- 1 106.00
Dépenses imprévues	brevet, licences, marques, procédés, logiciels, droits et		

020-	valeurs similaires		
Dépenses d'investissement	Immobilisations corporelles		
041-21568	Autres matériels, outillages incendie		- 7 000.00
21534	Autre matériel et outillage voirie		- 7 000.00
Dépenses d'investissement			
21-Opérations 248	Réseaux divers	+ 7 000.00	
21568	Installation, matériel et outillages incendie		
21578	Autre matériel et outillage de voirie	+ 7 000.00	

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits qui ont été validés par le Conseiller aux Décideurs Locaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Décide d'approuver, en dépenses section d'investissement du Budget Principal n°62400 exercice 2022 la décision modificative n°1 telle qu'inscrite ci-dessus ;**
- **Autorise madame le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette décision.**

Objet: Validation du rapport de la CLECT du 15 mars 2022 - DE 2022 036

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°181-262 du 19 décembre 2018 portant modifications statutaires de la communauté de communes de Gâtine et Choisilles - Pays de Racan,

Vu le rapport ci-annexé établi par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) lors de sa réunion en date du 15 mars 2022, portant sur l'évaluation des charges consécutives à :

- A la compétence petite-enfance, enfance, jeunesse
- A la compétence voirie pour l'ensemble du territoire de la communauté de communes de Gâtine et Choisilles - Pays de Racan
- A la prise de compétence GEMAPI
- A la prise de compétence PLU

Et fixant le montant des attributions compensatrices à :

- attributions de compensation négatives : - 1 582 843.28€

- attributions de compensation positives : + 39 408.26€

soit un total de 1 543 435.02 répartis en :

- section de fonctionnement : 1 337 028.34€

- section d'investissement : 206 406.68€

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **D'approuver le rapport, ci-annexé, établi par la Commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisses – Pays de Racan qui s'est réunie en date du 15 mars 2022 ;**
- **d'adopter le montant de l'attribution de compensation pour la commune de Charentilly :**
 1. **En fonctionnement d'un montant de 18 414.21 €**
 2. **En investissement d'un montant de 60 000.00 € ;**
- **d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Objet: Convention de mise à disposition d'un personnel communal Accueil Périscolaire à l'Ecole Communale - DE 2022 037

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en ses dispositions des articles 61 à 63 ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Vu le projet de convention de mise à disposition avec la commune de Charentilly figurant en annexe à la présente délibération ;

Vu l'accord du fonctionnaire concerné ;

Considérant l'absence de moyens techniques de l'association PEP37 qui ne permet pas la prise en charge des tâches techniques (animations) à effectuer dans l'Accueil Périscolaire à l'Ecole Communale de Charentilly sur la tranche horaire de 16h15 - 16h45 le lundi, mardi jeudi et suivant le calendrier fourni mensuellement à compter du 2 mai 2022 et ce jusqu'au 8 juillet 2022 pour le PEP37;

Considérant la possibilité de recourir ponctuellement à un agent de la commune de Charentilly disposant du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateurs (BAFA) ;

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de l'autoriser à signer, avec l'association PEP 37, une convention de mise à disposition pour un adjoint technique de catégorie C de la commune de Charentilly auprès de l'association PEP 37

Cette convention précise, conformément à l'article 4 du décret susvisé : « les conditions de mise à disposition, des fonctionnaires intéressés et notamment, la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui leur sont confiées, leurs conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de leurs activités »;

Vu le rapport de Madame le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés ;

DECIDE :

- **d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition de personnel communal de la commune de Charentilly figurant en annexe à la présente délibération.**

Compte rendu des EPCI

Commission économie CCGR du 28 mars 2022

J. Boullenger fait un compte rendu.

Un point détaillé a été fait sur le Parc d'activités de qualité environnementale POLAXIS.

La cuve réserve incendie a été remise en service après plusieurs destructions.

Il a été mis en place le contrôle d'accès poids lourds.

Le bâtiment de co-working sera terminé en septembre.

Il est en projet l'agrandissement des zones d'activités de Beaumont/Louestault et de Pernay.

L'autofinancement de la CCGR serait de 66 000 € (6€/m²) pour la ZA de Beaumont/Louestault et de 50 000€ (7€/m²) pour la ZA de Pernay.

J. Boullenger signale une décision de baisse des prix de vente des terrains en dessous des prix de revient (délibération en date du 23/09/2020).

Madame le Maire rappelle qu'il s'agit d'une décision pour l'aide à l'implantation de petits artisans du territoire.

Commission Sport/Loisirs CCGR

M. Cheruau fait un compte rendu.

Il a été proposé de participer à une initiation disque/golf à Chemillé sur Dême.

L'inauguration du gymnase de Neuillé Pont Pierre se fera prochainement.

Questions diverses

Elections législatives : les 12 et 19 juin 2022.

Ouverture du bureau de vote 8h00

Fermeture du bureau de vote 18h00

Réunion de contrôle des listes électorales le 19 mai 2022 à 19h00.

8 mai 1945 : Madame le Maire remercie les participants à cette journée.

Environ Charentillais : Madame le Maire remercie l'association pour l'organisation de la soirée Apé'rock du 7 mai dernier.

Une fête de « village » conviviale et qui a rassemblé beaucoup de monde. Une vraie réussite.

Réunion riverains des rues de la Croix Saint Jean et du Moulin Moreau : Madame le Maire remercie les riverains d'avoir répondu présents à cette réunion publique.

Réunion voirie le jeudi 12 mai à 19h00 :

Un point sera fait sur le fonctionnement et l'investissement à venir ainsi que sur le transfert de charges voirie avec la CCGR.

Composteurs : G. Guyon dit qu'une permanence sera mise en place pour une nouvelle distribution mais plutôt en fin de journée semaines 23 ou/et 24.

Fin de séance : 19h55